

LOIS

LOI n° 2011-871 du 26 juillet 2011 fixant le nombre des conseillers territoriaux de chaque département et de chaque région (1)

NOR : IOCX1117246L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 2011-634 DC du 21 juillet 2011 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er}

Après l'article 5 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, il est rétabli un article 6 ainsi rédigé :

« Art. 6. – Le nombre des conseillers territoriaux de chaque département et de chaque région est fixé par le tableau annexé à la présente loi. »

Article 2

L'annexe à la présente loi est annexée à la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

A N N E X E

NOMBRE DE CONSEILLERS TERRITORIAUX PAR RÉGION ET PAR DÉPARTEMENT

RÉGION	CONSEIL RÉGIONAL	DÉPARTEMENT	NOMBRE de conseillers territoriaux
Alsace	74	Bas-Rhin	43
		Haut-Rhin	31
Aquitaine	211	Dordogne	33
		Gironde	79
		Landes	27
		Lot-et-Garonne	27
		Pyrénées-Atlantiques	45
Auvergne	145	Allier	35
		Cantal	20
		Haute-Loire	27
		Puy-de-Dôme	63
Bourgogne	134	Côte-d'Or	41
		Nièvre	21
		Saône-et-Loire	43
		Yonne	29
Bretagne	190	Côtes-d'Armor	35
		Finistère	55
		Ille-et-Vilaine	57
		Morbihan	43
Centre	172	Cher	25
		Eure-et-Loir	29
		Indre	19
		Indre-et-Loire	35
		Loir-et-Cher	25
		Loiret	39

RÉGION	CONSEIL RÉGIONAL	DÉPARTEMENT	NOMBRE de conseillers territoriaux
Champagne-Ardenne	138	Ardennes Aube Marne Haute-Marne	33 33 49 23
Franche-Comté	104	Doubs Jura Haute-Saône Territoire de Belfort	39 27 23 15
Guadeloupe	45	Guadeloupe	45
Ile-de-France	308	Paris Seine-et-Marne Yvelines Essonne Hauts-de-Seine Seine-Saint-Denis Val-de-Marne Val-d'Oise	55 35 37 33 41 39 35 33
Languedoc-Roussillon	166	Aude Gard Hérault Lozère Pyrénées-Orientales	26 39 55 15 31
Limousin	91	Corrèze Creuse Haute-Vienne	29 19 43
Lorraine	130	Meurthe-et-Moselle Meuse Moselle Vosges	37 15 53 25
Midi-Pyrénées	251	Ariège Aveyron Haute-Garonne Gers Lot Hautes-Pyrénées Tarn Tarn-et-Garonne	15 29 90 19 19 23 33 23
Nord - Pas-de-Calais	138	Nord Pas-de-Calais	81 57
Basse-Normandie	117	Calvados Manche Orne	49 39 29
Haute-Normandie	98	Eure Seine-Maritime	35 63
Pays de la Loire	174	Loire-Atlantique Maine-et-Loire Mayenne Sarthe Vendée	53 39 18 31 33
Picardie	109	Aisne Oise Somme	33 39 37
Poitou-Charentes	124	Charente	25

RÉGION	CONSEIL RÉGIONAL	DÉPARTEMENT	NOMBRE de conseillers territoriaux
		Charente-Maritime Deux-Sèvres Vienne	41 27 31
Provence-Alpes-Côte d'Azur	226	Alpes-de-Haute-Provence Hautes-Alpes Alpes-Maritimes Bouches-du-Rhône Var Vaucluse	15 15 49 75 45 27
La Réunion	49	La Réunion	49
Rhône-Alpes	299	Ain Ardèche Drôme Isère Loire Rhône Savoie Haute-Savoie	34 19 28 49 39 69 24 37

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 26 juillet 2011.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
FRANÇOIS FILLON

*Le ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer, des collectivités territoriales
et de l'immigration,*
CLAUDE GUÉANT

*Le ministre auprès du ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer, des collectivités territoriales
et de l'immigration,
chargé des collectivités territoriales,*
PHILIPPE RICHERT

*La ministre auprès du ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer, des collectivités territoriales
et de l'immigration, chargée de l'outre-mer,*
MARIE-LUCE PENCHARD

(1) Loi n° 2011-871.

– *Travaux préparatoires* :

Sénat :

Projet de loi n° 689 (2010-2011) ;

Rapport de M. Jean-Patrick Courtois, au nom de la commission des lois, n° 696 (2010-2011) ;

Texte de la commission n° 697 (2010-2011) ;

Discussion et adoption, après engagement de la procédure accélérée, le 4 juillet 2011 (TA n° 159, 2010-2011).

Assemblée nationale :

Projet de loi, adopté par le Sénat, n° 3617 ;

Rapport de M. Dominique Perben, au nom de la commission des lois, n° 3622 ;

Discussion et adoption le 6 juillet 2011 (TA n° 705).

– *Conseil constitutionnel* :

Décision n° 2011-634 DC du 21 juillet 2011 publiée au *Journal officiel* de ce jour.